



Référentiel de mesures sanitaires pour les sites de visite du Centre-Val de Loire

V3 – 20 avril 2020

En vue de la réouverture des sites de visite touristiques du Centre-Val de Loire (châteaux, jardins), la Région a consulté les responsables des structures afin d'élaborer un référentiel de mesures spécifiques pour se conformer aux exigences des autorités sanitaires et offrir toutes les garanties de sécurité aux visiteurs et aux employés.

Les sites de visite du Val de Loire sont par nature des sites vastes, disposant de beaucoup d'espace extérieur et permettant une circulation fluide et une protection optimale des visiteurs. La nature même des sites (châteaux et jardins) incite à la déambulation et ne génère pas de regroupement statique de personnes.

Les conditions d'accueil seront optimisées sur le plan sanitaire grâce aux mesures et dispositions suivantes, effectives dès l'ouverture et applicables pour une durée indéterminée en fonction de la situation épidémiologique ou de dispositions gouvernementales permettant d'assouplir ultérieurement certaines de ces dispositions.

Les autorisations d'ouverture pourraient être accordées par le Préfet qui jugera de l'opportunité d'ouvrir le site en fonction de ses spécificités et de l'adaptation des mesures proposées aux enjeux sanitaires.

MESURES POUR PROTEGER LE PUBLIC :

OPTIMISER LA GESTION DES FLUX ET FLUIDIFIER LA DEAMBULATION	ENCOURAGER LA VENTE DES BILLETS EN LIGNE : COUPE-FILE ASSURER LE CONTROLE DES DISTANCES DANS LES FILES D'ATTENTE ORGANISER UN SENS DE CIRCULATION DES VISITEURS POUR EVITER LES CROISEMENTS ET/OU PRENDRE DES MESURES DE DISTANCIATION DES PERSONNES LIMITER LE NOMBRE DE PERSONNES PAR SALLE INTERDIRE LES VISITES GUIDEES DANS LES ESPACES INTERIEURS REPORTER LES SPECTACLES SELON LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES
--	---

FAVORISER LE PAIEMENT PAR CARTE SANS CONTACT ET DESINFECTER LES TERMINAUX DE PAIEMENT	
GEL HYDROALCOOLIQUE EN LIBRE-SERVICE A L'ACCUEIL ET AUX ENDROITS DE PASSAGE	
PORT DU MASQUE FORTEMENT CONSEILLE	OFFRIR DES MASQUES DE PROTECTION LUDIQUES AUX ENFANTS PROPOSER DES MASQUES AUX ADULTES NON EQUIPES
AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SECURITE ET DES MESURES SANITAIRES COVID 19 AFFICHAGE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE SITE	INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS DIFFUSES SUR LE SITE INTERNET, A L'ENTRÉE DU DOMAINE ET DANS LES ENDROITS STRATÉGIQUES
NETTOYAGE DES INSTALLATIONS AVEC DU DESINFECTANT	- POUR LES SURFACES EN CONTACT USUEL (COMPTOIR D'ACCUEIL, SANITAIRES..) : A MINIMA TOUTES LES 2 HEURES - POUR LES INSTALLATIONS COMMUNES : BOUTIQUE, ESPACES DE VISITE : FREQUENCE DOUBLEE (EXEMPLE : DEUX FOIS PAR JOUR AU LIEU D'UNE) - POUR LES CONSIGNES ET VESTIAIRES : EN ATTENTE DES MESURES SANITAIRES NATIONALES
CONTROLLER L'USAGE DES SUPPORTS DE VISITE	RETIRER LES ECRANS TACTILES FIXES ET LES SUPPORTS LUDIQUES DESTINES AUX ENFANTS GUIDES PAPIER : USAGE UNIQUE QUOTIDIEN AUDIOGUIDES OU TABLETTES : DESINFECTION A CHAQUE USAGE SIGNALÉTIQUE/PANNEAUX EXPLICATIFS : DESINFECTION QUOTIDIENNE
AERER LES LOCAUX 2 FOIS PAR JOUR	
ESPACES DE RESTAURATION	RESPECT DES MESURES APPLICABLES A LA RESTAURATION
ESPACES BOUTIQUES	RESPECT DES MESURES APPLICABLES AUX COMMERCES

MESURES POUR PROTEGER LE PERSONNEL :

<p>POUR LES PERSONNES EN CONTACT AVEC LE PUBLIC : RESPECT DES PRECONISATIONS DU MINISTERE DU TRAVAIL EN TERME D'EQUIPEMENT INDIVIDUEL POUR LES CAISSIERS (MASQUE OU VISIERE)</p> <p>MISE EN PLACE DE PLEXIGLASS DE PROTECTION AU COMPTOIR D'ACCUEIL</p>	<p>MATERIEL FOURNI PAR L'EMPLOYEUR</p> <p>RESPECT DES PRECONISATIONS DU MINISTERE DU TRAVAIL SUR LES POSTES DE CAISSIERS DES CENTRES COMMERCIAUX</p>
<p>LAVAGE DES MAINS TOUTES LES HEURES OU UTILISATION DU GEL</p>	
<p>IDENTIFIER UNE PERSONNE REFERENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SECURITE SANITAIRE</p>	
<p>INFORMATION ET FORMATION DES EQUIPES</p>	<p>MAITRISER LES REGLES SANITAIRES ET LES FAIRE APPLIQUER</p> <p>ETRE EN CAPACITE DE REpondre AUX VISITEURS</p>